

Réunion du conseil municipal

Séance du 20 janvier 2010

L'an deux mil dix, le 20 janvier à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 14 janvier, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilbert BOBIN, Maire.

Étaient présents : Annie BARBA, Régine BARLE, David BOBIN, Gilbert BOBIN, Jérôme CAZZOLA, Pascal COURBET, Sylvie LAY, Maurice HUGÉ, Claudette QUEANT, Claudie MALLET, Luc MOUTON, Annick PORRO, Stéphan ROGAN, Alain VAILLANT

Absent : Monsieur Gilbert LAMBIN donne pouvoir à Luc MOUTON

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

L'ordre du jour appelle les délibérations suivantes :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. vente du terrain situé lieudit « la ruelle gavet »
3. Procédure de cession de la sente du Clos gilonet
4. Nom du lotissement avec intervention de Maître BUREAU
5. Renouvellement de la convention ATESAT

questions diverses

Information sur le raccord du réseau du Clos Gilonet au réseau d'éclairage public existant.

Prévision des travaux 2010

Le maire demande que soit ajoutée à l'ordre du jour la délibération suivante :

6, Demande de subvention à la caisse d'allocation familiale pour les temps de garderie

1,DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Annie BARBA est nommée secrétaire de séance

2,AFFAIRES FONCIÈRES - VENTE D'UN TERRAIN

Monsieur le Maire rappelle que la Commune pourrait dès à présent mettre en vente le terrain communal situé lieudit "la ruelle gavet" (rue de la mairie), cadastrés Section B n°151 et 152, pour une contenance de 5 ares et 97 centiares.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Accepter de vendre le terrain ci-dessus mentionné au plus offrant avec une mise à prix de départ de 130 € le m2, soit 77610 €
- Confier l'organisation de cette vente à Monsieur le Maire, à savoir :
 - 1) Fixer les délais pour permettre aux éventuels acquéreurs d'adresser à la Mairie, contre récépissé, une proposition chiffrée
 - 2) Diffuser l'information pour la vente
 - 3) Réunir la Commission des Finances pour examiner les offres
 - 4) Établir un tableau récapitulatif des offres de la plus haute à la plus basse et le présenter au Conseil Municipal pour décision

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
15			

3. PROCÉDURE DE CESSION DE LA SENTE DU CLOS GILONET DITE « LA SENTE DE LA BERCEUSE »

Maurice HUGÉ a mis en avant, quelques interrogations concernant le tracé de la sente dit « de la berceuse », tel qu'il est indiqué sur le plan; des réponses précises n'ayant pu y être apportées, les membres du conseil décident de reporter cette question.

4. NOM DU LOTISSEMENT AVEC INTERVENTION DE MONSIEUR BUREAU

Le maire souhaitant donner le nom d'« Emile COZE » à la rue centrale du futur lotissement du clos Gilonet, a pour argumenter cette proposition, convié Maître Bureau à venir nous retracer brièvement ce que cet homme apporta en son temps à la commune.

Suite aux informations sur Emile COZE données par Monsieur BUREAU, le conseil municipal est donc sollicité afin d'accepter cette proposition.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
15			

5. ATESAT

Vu la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 dite loi MURCEF (mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier) relative à la nouvelle mission d'assistance dénommée ASSISTANCE TECHNIQUE DES SERVICES DE L'ETAT pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT).

Vu le décret n°2002-1209 du 27 septembre 2002 pris en application de la loi précitée relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes et de leurs groupements.

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire déterminant les modalités de la rémunération de ce service.

Après avoir entendu le Maire exposer les modalités du re-conventionnement de cette mission d'assistance sur l'année 2010.

le conseil municipal décide :

de demander à bénéficier de l'AIDE TECHNIQUE fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) pour l'année 2010 avec possibilité de renouvellement deux fois par tacite reconduction.

D'approuver la convention comprenant la mission de base et les missions complémentaires suivantes :

- 1- l'assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière
- 2- la gestion du tableau de classement de la voirie
- 3- l'assistance à l'élaboration de programme d'investissement de la voirie
- 4- l'étude et la direction des travaux de modernisation de la voirie (voies existantes) dont le coût unitaire prévisionnel n'excède pas 30 000 € HTVA et dont le montant cumulé n'excède pas 90 000 € HTVA sur l'année.

D'autoriser le Maire à signer cette convention fixant les modalités d'intervention de la DDT dans ce cadre.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
13		2	

7, DEMANDE DE SUBVENTION À LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LES TEMPS DE GARDERIE

Demande de subvention au titre de l'aide aux partenaires de la caisse d'allocations familiales de 40% du montant total de fonctionnement de l'action « garderie en temps périscolaire »

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
15			

QUESTIONS DIVERSES

1/ INFORMATION SUR LE RACCORD DU RÉSEAU DU CLOS GILONET AU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC EXISTANT

La commune lors de la réunion du 7 janvier 2010 avec l'USEDA a donné son accord quant au raccordement du lotissement du « clos gilonet » sur le réseau d'éclairage public de la commune.